



UNIVERSITÉ DE NANTES

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

Épreuve : Droit des affaires

Année : 2019-2020

Enseignant : Loïc Panhaleux

Diplôme : Licence 2

Session : 1 Semestre : 2

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Sujet

Les questions doivent être traitées dans l'ordre. Des réponses courtes sont attendues. Les points sont donnés à titre indicatif.

1. La qualification d'acte de commerce dans le droit des affaires : intérêt et limites. (8 points)
2. Quelles sont les différences essentielles entre une location gérance de fonds de commerce et un bail commercial, une cession de fonds et un apport de fonds de commerce en société ? (7 points)
3. Le tribunal de commerce : quels juges pour quelle compétence ? (5 points)